EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

FASHION B. AIR

Société anonyme au capital de 1 491 090,66 €. Siège social : 210, rue Saint Denis, 75002 Paris. 378 728 885 RCS Paris

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont avisés qu'un conseil d'administration de la Société s'est tenu le 03 juillet 2012 à 10 heures, au siège social de la société, à l'effet de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital en numéraire décidé sur une délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 02 juin 2010, avec maintien du droit préférentiel des actionnaires. Conformément aux dispositions des articles R225-120, R225-124 et R225-125, figurent ci-dessous les principales informations relatives à la société émettrice et à l'opération envisagée. Par ailleurs, conformément aux stipulations de l'article R225-125, est annexé aux présentes un résumé des comptes sociaux au 31 mars 2012 de la société arrêtés au 09 juillet 2012 et certifiés conformes par Président Directeur Général de la Société.

Informations relatives à la société émettrice.

Dénomination. — FASHION B. AIR.

Capital social. — 1 491 090,66 €.

Siège social. — 210, rue Saint Denis, 75002 Paris.

Numéro RCS. — Paris 378 728 885.

Objet social. — L'achat, la vente, la fabrication, la transformation, la distribution sous toutes ses formes de toutes matières textiles et accessoires de vêtements, notamment et sans exhaustivité : bijoux, chaussures, articles de cuir, et plus généralement tous articles de mode.

Date d'expiration normale de la société. — 18 juillet 2089.

Avantages particuliers stipulés par les statuts au profit de toute personne. — Néant.

Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote, ainsi que, le cas échéant, dispositions relatives au droit de vote double. — Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Dispositions statutaires restreignant la libre cession des actions . — Néant.

Dispositions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de réserves. — Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux

proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Informations relatives à l'opération envisagée.

Nature de l'opération . — Augmentation de capital en numéraire.

Montant maximum de l'augmentation de capital. — 2 070 959 € susceptible d'être porté à 2 381 603 € en cas d'exercice de la clause d'extension.

Actions nouvelles émises. — 1 656 767 susceptible d'être porté à 1 905 282 en cas d'exercice de la clause d'extension.

Date d'ouverture de la souscription. — 11 juillet 2012.

Date de clôture de la souscription. — 25 juillet 2012 (à l'issu de la séance de la Bourse).

Existence d'un droit préférentiel de souscription, conditions d'exercice. — Le droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires est maintenu. Par conséquent, les propriétaires des 8 283 837 actions anciennes ou les cessionnaires du droit de souscription attaché auxdites actions, auront sur les 1656 767 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 5 (cinq) droits préférentiels de souscription pour 1 (une) action nouvelle au prix unitaire de 1,25 €. Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions nouvelles de la Société.

Le DPS sera négociable à partir du 11 juillet 2012 dans les mêmes conditions que l'action sous le code FR0004034593 jusqu'au 25 juillet 2012 inclus. Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription, soit du 11 juillet 2012 au 25 juillet 2012 inclus. Les DPS deviendront caducs à l'issue de la période de souscription. Sur la base du cours de référence retenu par le conseil d'administration la valeur théorique d'un DPS est de 0,125 €.

Conformément à la faculté offerte par l'assemblée générale des actionnaires du 02 juin 2010 et en application des dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le conseil d'administration de la Société pourra décider, s'il le souhaite, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pour le cas où il constaterait une demande excédentaire de souscription à l'Offre, et ce, dans la limite de 15% de l'émission initiale, soit une émission maximale de 1 905 282 actions nouvelles représentant une augmentation de capital maximum (prime d'émission incluse de 2 381 603 €). Enfin, conformément aux dispositions de l'article L225-133 du Code de commerce, les actionnaires auront le droit de souscrire à titre réductible aux actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription, dans la limite de leur demande et sans attribution de fraction.

L'objectif de cette augmentation de capital est de renforcer la capacité financière de la société afin de saisir, le cas échéant, des opportunités de développement générées par le contexte actuel.

Valeur nominale des actions. — 0,18 €.

Montant prime d'émission. — 1,07 €.

Somme immédiatement exigible par action. — 1,25 €.

Engagements de souscriptions. — A ce jour, les actionnaires suivants se sont engagés à souscrire à cette émission à titre irréductible par exercice de l'intégralité de leur droit préférentiel de souscription :

(En €)	Engagement à titre irréductible		
Eric Sitruk	584 679		
Franck Sitruk	175 000		
Sonia Sitruk	471 881		
Pierre Rénovation Tradition	39 976		
SCI 186 rue Saint Denis	42 064		
Pierre Valorisation Developpement	11 285		
Total Bloc Famille Sitruk	1 324 885		

Par ailleurs, ces mêmes actionnaires se sont engagés à souscrire à titre réductible :

(En €)	Engagement à titre réductible		
Eric Sitruk	100 764		
Franck Sitruk	30 159		
Sonia Sitruk	81 325		
Pierre Rénovation Tradition	6 890		
SCI 186 Rue Saint Denis	7 250		
Pierre Valorisation Developpement	1 945		
Total Bloc Famille Sitruk	228 334		

Soit une souscription à titre irréductible et réductible se montant au total à 1.553.219 € représentant 75,0% de l'émission

Insuffisance des souscriptions. — Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra, dans l'ordre de son choix, soit limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75% au moins du montant initialement fixé, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Dénomination sociale et adresse du siège du dépositaire des fonds. — CM CIC Securities : 6 avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09.

Le Président Directeur Général : Monsieur Eric Sitruk.

Etats financiers au 31 mars 2012 - données sociales

Exercice exceptionnel de 15 mois (clôture au 31 mars) arrêté par le conseil d'administration du 9 juillet 2012.

Les données comptables présentées ont été auditées, les rapports d'audit sont en cours d'émission. La société détient au 31 mars 2012 deux filiales détenues à 100 % (non consolidées) :

- La société VERTIGO sans activité
- La société LES FLORENTINES, qui développe principalement une activité de vente par correspondance pour le marché des seniors sous enseigne 40 Carats. Cette structure réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 5 M€. Cette société ne présente pas de passif financier significatif.

Bilan.

Actif	ŀ	Exercice N 31/03/2012			
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	266 050	265 823	227	67 367	
Concessions, Brevets et droits similaires	44 970	29 411	15 559	26 505	
Fonds commercial (1)	10 881 840		10 881 840	10 945 297	
Immobilisations corporelles					
Constructions	255 580	113 650	141 931	173 878	
Installations techniques Matériel et outillage	40 183	39 596	588	6 545	
Autres immobilisations corporelles	2 480 035	1 126 691	1 353 344	1 351 670	
Immobilisations en cours	32 034		32 034	27 701	
Immobilisations financières					
Autres participations	8 133 620	683 396	7 450 224	6 132 620	
Prêts	72 000		72 000	72 000	
Autres immobilisations financières	670 615		670 615	834 718	
Total II	22 876 928	2 258 567	20 618 361	19 638 301	
Actif circulant					
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements	35 301		35 301	35 301	
Marchandises	9 392 047	271 901	9 120 146	7 591 287	
Avances et acomptes versés sur commandes	132 073		132 073	140 982	
Créances					
Clients et Comptes rattachés	3 016 392	68 520	2 947 872	2 234 886	
Autres créances	2 313 523	223 795	2 089 728	1 448 877	
Valeurs mobilières de placement	5 716 714	197 176	5 519 538	8 270 897	
Disponibilités	763 336		763 336	5 035 236	
Charges constatées d'avance	94 666		94 666	143 860	
Total III	21 464 053	761 392	20 702 661	24 901 327	
Comptes de regulatisation		,,,,,			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	180 000		180 000	240 000	
Primes de remboursement des obligations (V)			100 000	2.000	

Ecarts de conversion actif (VI)	5 832		5 832	13 928
Total général (I+II+III+IV+V+VI)	44 526 813	3 019 959	41 506 854	44 793 556
(1) Dont droit au bail			4 090 949	

Passif	Exercice N 31/03/2012	Exercice N-1 31/12/2010	
Capitaux propres :			
Capital (Dont versé : 1 491 091)	1 491 091	1 315 418	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 121 566	13 727 068	
Réserves			
Réserve légale	425 916	425 916	
Autres réserves	428 534	428 534	
Report à nouveau	6 650 197	7 532 588	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 164 399	579 184	
Total I	24 952 904	24 008 707	
Autres fonds propres			
Total II			
Provisions			
Provisions pour risques	211 748	178 932	
Total III	211 748	178 932	
Dettes (1):			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles	6 400 000	8 000 000	
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 453 707	4 011 181	
Concours bancaires courants	210 200	1 653 854	
Emprunts et dettes financières diverses	2 943 127	2 869 815	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		32 005	
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 095 812	2 469 539	
Dettes fiscales et sociales	1 036 182	1 566 903	
Autres dettes	203 173	2 619	
Comptes de régularisation			
Total IV	16 342 202	20 605 917	
Ecart de conversion passif (V)			
Total général (I+II+III+IV+V)	41 506 854	44 793 556	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 668 549	10 855 847	

Compte de résultat.

Compte de résultat	Exercice N 31/03/2012			Exercice N-1 31/12/2010
	France	Exportation	Total	Net
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	21 379 922	3 180 652	24 560 574	18 497 796
Production vendue de biens	251 759		251 759	843 816
Production vendue de services	128 724		128 724	100 647
Chiffre d'affaires net	21 760 404	3 180 652	24 941 056	19 442 259
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			165 509	37 949
Autres produits			106 028	30 208

Total des produits d'exploitation (I)	25 212 593	19 510 416
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	13 323 472	9 410 991
Variation de stocks (marchandises)	-1 800 760	-2 174 577
Achats de matières premières et autres approvisionnements	298 173	187 920
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		5 144
Autres achats et charges externes (*)	6 486 380	4 110 333
Impôts, taxes et versements assimilés	399 849	362 018
Salaires et traitements	4 429 693	3 222 415
Charges sociales	1 648 071	1 226 815
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	589 477	415 001
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations	283 607	124 331
Dotations aux provisions	165 467	130 634
Autres charges	43 594	39 045
Total des charges d'exploitation (II)	25 867 022	17 060 069
1.Résultat d'exploitation (I-II)	-654 429	2 450 347
Quotes-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
Produits financiers de participations (1)	3 624	1 066
Autres intérêts et produits assimilés (1)	134 896	29 590
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	72 133	
Différences positives de change	136 122	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	121 049	148 128
Total V	467 825	178 784
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	880 572	
Intérêts et charges assimilées (2)	507 824	356 518
Différences négatives de change		16 821
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 304	43 873
Total VI	1 405 700	417 212
2. Résultat financier (V-VI)	-937 876	-238 428
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-1 592 305	2 211 919
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 190 000	1 960 000
Total VII	1 190 000	1 961 000
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 207	3 894
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	945 642	2 961 366
Total VIII	948 849	2 965 261
4. Résultat exceptionnel (VIII-VII)	241 151	-1 004 261

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-186 754	628 475
Total produits (I+III+V+VII)	26 870 417	21 650 200
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	28 034 817	21 071 016
5. Bénéfice ou perte (total des produits – total des charges)	-1 164 399	579 184
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.		
(*) Y compris : redevance de crédit bail mobilier et redevance de crédit bail immobilier.		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	3 624	1 049
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	81 269	102 945

1204732